



Production de vidéos aux fins d'évaluation

Ce document décrit les principaux aspects dont vous devez tenir compte si vous choisissez l'option « Vidéo » pour compléter l'exigence d'évaluation *Soutien aux athlètes à l'entraînement*.

Prérequis

Avant d'amorcer le travail se rapportant à l'exigence d'évaluation *Soutien aux athlètes à l'entraînement*, vous devez au préalable avoir réussi toutes les autres exigences d'évaluation.

Tâches d'évaluation

Référez-vous au **Tableau 6** de la *Trousse d'Évaluation*; vous devez produire des vidéos de vous-même en train de réaliser ces tâches avec un groupe d'athlètes (préférentiellement ceux ou celles que vous entraînez sur une base régulière).

Référez-vous aux **Tableaux 2 et 3** de la *Trousse d'Évaluation* pour les listes des techniques et tactiques de base avec lesquelles vous devez être familier/familère (contexte *Développement* - Volleyball intérieur et Volleyball de plage, respectivement), et aux **Tableaux 4 et 5** pour les listes des techniques et tactiques de niveau intermédiaire (contexte *Développement avancé*).

Lors de votre entretien avec la personne responsable de l'évaluation, vous devriez vous assurer que les techniques ou des tactiques que les athlètes exécuteront lors de la production des vidéos conviennent au moment de la saison et qu'elles sont adaptées à leur niveau de jeu. Vous devrez également convenir d'un délai raisonnable pour produire et soumettre vos vidéos.

Déclaration d'authenticité

Vous devez signer une déclaration d'authenticité confirmant que vous êtes réellement la personne agissant à titre d'entraîneur(e) que l'on voit sur la vidéo que vous soumettez (voir *Formulaire de déclaration d'authenticité* à la page 3).

L'entraîneur(e) chef de votre Club doit aussi signer ce formulaire, et confirmer à son tour que vous êtes la personne que l'on voit en action à titre d'entraîneur(e) dans les séquences filmées.

Toute fausse déclaration sera considérée comme un manquement grave à l'éthique professionnelle des entraîneur(e)s. Il en résultera l'annulation de tous les crédits de certification. Des sanctions additionnelles pourront également être imposées à l'endroit des individus concernées par la Fédération provinciale ou territoriale de Volleyball, ou encore par Volleyball Canada.

Communication avec les athlètes qui seront filmé(e)s

Les athlètes que l'on voit sur la vidéo (ou encore leurs parents ou tuteurs/tutrices dans le cas de participant(e)s âgé(e)s de moins de dix-huit (18) ans), doivent recevoir une copie du document *Communication avec les personnes apparaissant sur les vidéos* (voir page 4) avant d'être filmé(e)s.

Vos parents ou tuteurs/tutrices doivent également en recevoir une copie si vous avez moins de dix-huit (18) ans au moment de produire les vidéos.

Gardez en tête que...

On ne s'attend évidemment pas à ce que vos vidéos soient d'une qualité « professionnelle ».

Cependant, il demeure important que la personne responsable de l'évaluation reçoive des vidéos dont les images sont suffisamment claires pour lui permettre de faire correctement son travail. Si la qualité des vidéos est insuffisante, il est possible que votre travail ne puisse être corrigé et qu'on vous demande de produire d'autres vidéos pour votre évaluation.



Déclaration d'Authenticité – Vidéos d'Évaluation de l'Entraîneur(e)

Moi, _____,

résidant au _____

_____,

et affilié(e) au Club de Volleyball _____

dans la municipalité de _____ certifie par la présente

que je suis bien la personne qui entraîne dans les vidéos ci-joints et intitulés :

(1) _____

(2) _____

que je sou mets afin d'être certifié(e) à titre d'Entraîneur(e) de Développement avancé(e).

Signature

_____/_____/_____

Date

Entraîneur(e) en chef du Club de Volleyball () Président(e) () ou Témoin ()

Nom, adresse, et numéro de téléphone : _____

Signature

_____/_____/_____

Date

Communication avec les personnes apparaissant sur les vidéos

Volleyball Canada exige que les athlètes et leurs parents/tuteurs/tutrices soient informé(e)s que des vidéos seront produites dans le cadre du processus de certification des entraîneur(e)s du PNCE.

On recommande que le message ci-dessous soit envoyé aux athlètes qui seront filmé(e)s ainsi qu'à leurs parents ou tuteurs/tutrices, et que l'entraîneur(e) en conserve des copies dans ses dossiers.

Cher(ère) Athlète/Parent/Tuteur ou Tutrice,

Je complète présentement ma certification dans le Programme national de certification des entraîneurs. L'étape finale du processus consiste à fournir une vidéo d'une séance d'entraînement que je dirige. Cette vidéo privée sera acheminée à un évaluateur ou à une évaluatrice certifié(e) qui me fournira des commentaires. Bien que la vidéo portera essentiellement sur mes interventions en tant qu'entraîneur(e), il y aura également des séquences lors desquelles on pourrait voir votre fils/fille en action lors d'activités d'entraînement.

Si vous avez des objections à ce que votre fils/fille soit filmé(e) lors de cette séance, veuillez s'il vous plaît me faire parvenir une note écrite à cet effet. Je m'engage bien sûr à respecter votre décision. Veuillez prendre note que lors de l'inscription de votre enfant à l'Association provinciale (territoriale) de Volleyball et à Volleyball Canada, vous avez donné votre consentement pour que des images ou des vidéos puissent être enregistrées et utilisées à des fins éducationnelles.

Je vous remercie à l'avance et vous invite à communiquer avec moi si vous avez des questions en lien avec la présente demande.

Nom de l'entraîneur(e)
Numéro de téléphone
Courriel

Lignes directrices de Volleyball Canada Pour la production de vidéos servant à l'évaluation

Vous devez produire des vidéos dont le format et la qualité d'image et de son sont conformes aux lignes directrices proposées dans la présente section.

Format des vidéos

Volleyball Canada recommande que vous téléchargiez vos vidéos à une adresse privée sur le site You Tube et que vous fassiez parvenir le lien à la personne responsable de l'évaluation.

Vous pouvez également sauvegarder et enregistrer vos vidéos sur un support léger (CD, DVD, port USB, etc.). Dans ce cas, ils doivent pouvoir être visionnés à l'aide d'un ordinateur personnel ou d'un lecteur DVD de type standard.

Vous devez conserver une copie de vos vidéos pour vos dossiers personnels.

Durée des vidéos

En excluant les portions « identification des participant(e)s » et « sécurité », la durée de chaque vidéo doit respecter les lignes directrices qui apparaissent au Tableau 6 de la Trousse d'évaluation (12 à 15 minutes).

Qualité de l'image

Considérations générales

Évidemment, dans le cadre du présent processus d'évaluation, on ne s'attend pas à ce que vos vidéos soient d'une qualité « professionnelle ». Cependant, il demeure important que la personne responsable de l'évaluation reçoive des vidéos dont les images sont suffisamment claires pour lui permettre de faire correctement son travail.

Le but premier des vidéos est de fournir des évidences quant à votre compétence et à vos habiletés d'intervenir efficacement auprès des joueurs ou joueuses. Afin d'assurer une qualité d'image minimale, l'enregistrement doit pas conséquent : (1) être fait par une autre personne que vous; et (2) être faite à relativement courte distance de l'action, afin que l'on puisse clairement vous voir et vous entendre, ainsi que les participant(e)s.

Les points clés dont il faut tenir compte pour ce qui est de la qualité générale de l'image et du son dans les vidéos que vous soumettez sont listés ci-après :

- Il doit y avoir un éclairage adéquat dans le gymnase ou à l'endroit où se déroule la séance.
- On doit éviter les déplacements brusques ou rapides de la caméra lors de l'enregistrement des séquences.
- L'image devrait être stable lorsque les séquences sont filmées; les mouvements ou « tremblements » latéraux ou verticaux de la caméra devraient donc être évités autant que possible. L'utilisation d'un trépied pour soutenir la caméra est donc fortement recommandée.
- Dans la mesure du possible, aucune activité ou distraction visuelle ne devrait apparaître en fond d'écran; cette remarque s'applique également aux bruits de fond.

Afin que la personne responsable de l'évaluation puisse disposer de toutes les informations dont elle a besoin au moment d'analyser vos vidéos, vous devriez également porter une attention toute particulière aux lignes directrices qui sont proposées dans les sous-sections qui suivent.

Identification des vidéos

Au début de chaque vidéo, vous devez vous présenter, et fournir les informations suivantes :

- Votre nom, le nom de votre Club, le nom de l'entraîneur(e) chef de votre Club de Volleyball, la date et le lieu de l'enregistrement.
- La ou les tâches d'entraînement qui sont effectuées.

Les participant(e)s qui prennent part aux activités doivent également se présenter et indiquer le nombre de mois ou d'années d'expérience qu'ils ou elles en Volleyball. Ils ou elles doivent également confirmer verbalement que les images de leur personne peuvent être utilisées aux fins de votre évaluation.

Sécurité

Après ces présentations, vous devez confirmer que vous avez effectué une inspection des lieux d'entraînement, et fournir des preuves visuelles à l'effet que :

1. Le gymnase ou le lieu d'entraînement est propre, libre d'obstacles ou de débris, et qu'il convient aux activités qui prendront place.
2. Un plan d'action en cas d'urgence est disponible.
3. Un téléphone, cellulaire ou autre, est disponible et facile d'accès.
4. De l'équipement de premiers soins est disponible, et facile d'accès.

Au début des explications et des démonstrations

Au début des explications et des démonstrations que vous ferez lors des différentes tâches d'entraînement que l'on vous a assignées, la vidéo doit montrer clairement :

- Votre position par rapport au groupes ou aux participant(e)s
- La formation de groupe utilisée

Durant les explications et des démonstrations

Durant les explications et des démonstrations que vous ferez lors des différentes tâches d'entraînement que l'on vous a assignées, la vidéo doit permettre de vous voir sous l'angle que les participant(e)s vous observent. En d'autres termes, la prise de vue doit être faite de l'endroit où se trouvent les participant(e)s. On doit également pouvoir voir l'ensemble de votre corps afin que l'évaluateur ou l'évaluatrice puisse observer l'ensemble de vos gestes.

Si des participant(e)s prennent part aux démonstrations, le cadrage doit être fait de sorte qu'on puisse clairement les voir, et que l'on puisse également vous voir. La prise de vue doit également permettre de voir l'ensemble du corps de chaque personne.

L'éclairage doit être adéquat. Dans la mesure du possible, il faut éviter de filmer à contre-jour. De plus, il ne devrait pas y avoir de distractions visuelles dans l'arrière-plan.

Transition vers l'activité d'entraînement ou d'apprentissage principale

La vidéo doit montrer les participant(e)s qui prennent position et se préparent à effectuer l'activité.

Durant l'activité d'entraînement ou d'apprentissage, ou lors du temps de pratique

Une fois que l'activité s'est amorcée, la vidéo doit permettre de voir les participant(e)s en action, de même que votre position et vos déplacements, le cas échéant. Vos comportements lors de la phase d'observation, ainsi que les interventions que vous faites, doivent être bien visibles. La personne qui filme doit donc chercher à prendre une vue d'ensemble à ce stade, tout en s'assurant que l'on vous voit toujours clairement.

À chaque fois que vous faites une intervention qui semble importante, par exemple une clarification ou une correction technique, la personne qui filme devrait utiliser le zoom et focaliser sur vous et sur les participant(e)s directement concerné(e)s par votre intervention.

Après l'intervention, la vidéo devrait montrer les participant(e)s directement concerné(e)s en train de reprendre l'action, ainsi que vous en train de les observer.

Les lignes directrices proposées précédemment devraient servir de point de référence tout au long de la prise des images, afin de s'assurer que la personne responsable de l'évaluation puisse disposer d'images claires des interventions de l'entraîneur(e) et des réactions des participant(e)s.

Conclusion de l'activité

La vidéo doit montrer les interventions que vous faites ainsi que les messages que vous livrez aux participant(e)s à la fin de la tâche d'entraînement.

Qualité du son

Si cela s'avère possible, vous devriez utiliser un microphone sans fil et qui peut facilement être fixé à vos vêtements, de façon à ce que vous puissiez avoir les mains libres, et que l'on puisse clairement entendre ce que vous dites en tout temps, entre autres lors de vos déplacements parmi le groupes.

Si cela ne s'avère pas possible, la personne qui filme doit faire tout ce qu'elle peut pour se placer suffisamment près de vous et des participant(e)s afin d'assurer une qualité sonore adéquate. Elle doit également veiller à ne pas nuire aux participant(e)s lors des activités, ou encore à devenir une source de distraction.

Notes : *Les lignes directrices précédentes se rapportant à la qualité des images et du son ne sont offertes qu'à titre indicatif. Il peut être nécessaire de procéder à quelques essais ou tests dans le gymnase avant de procéder au tournage des séquences qui seront soumises aux fins d'évaluation, et ce afin de s'assurer que la vidéo sera de la meilleure qualité possible, tout en faisant bon usage du temps des personnes impliquées, entre autres celui des participant(e)s. Par exemple, ceci peut s'avérer utile pour déterminer les meilleurs angles de prise de vue et d'enregistrement sonore, compte tenu des conditions particulières qui prévalent dans le gymnase ou au lieu d'entraînement.*

Suggestions lorsque vous filmez vos tâches d'entraînement

Étape 1 – Utilisez l'équipement suivant (vous pouvez le louer de votre Association provinciale ou territoriale)

Ipad

- L'espace libre sur le disque dur doit être suffisant pour emmagasiner 30 minutes de vidéo
- Connexions internet obligatoire



Micro-casque sans fil

- P. ex., modèle Jabra Bluetooth (\$70)



Trépied

- P. ex., modèle Silk F-630 (\$50)



Adapteur pour tablette

- P. ex., modèle istabilizer (\$33)

Une personne qui vous aidera à filmer (pas vraiment disponible en magasin...)

- Assurez-vous que cette personne tienne compte des lignes directrices pour la production de vidéos aux fins d'évaluation.



Étape 2 – Téléchargez l'application



'Captures' pour votre ipad (gratuite)

Étape 3 – Établissez un lien entre le micro-casque sans fil et la tablette, de sorte que le micro-casque soit le microphone principal.

- Aller à Paramètres (*Settings*) > Bluetooth > Rechercher les périphériques (*Search for Devices*) > Choisissez votre modèle de casque (Jabra fonctionne très bien).

- Allez à “Capture” et sélectionnez votre modèle de micro casque sans fil pour qu’il devienne le microphone par défaut.

Étape 4 – Utilisez les équipements précédents pour filmer les deux activités (15 minutes chacune) que vous devez soumettre, en prenant soin de suivre les lignes directrices qui ont été fournies.

Étape 5 – Téléchargez les deux vidéos sur le site de YouTube (séparément)

- Utilisez l’application Caméra de votre ipad, choisissez la vidéo que vous souhaitez télécharger, cliquez sur Partager (Share) et ensuite sur YouTube. **(Note: si votre vidéo dure plus de 15 minutes, vous pourriez devoir en télécharger 2 pour la même méthode, p. ex., Méthode 2 Partie A et Méthode 2 Partie B).**
- Créez un compte YouTube si vous n’en avez pas déjà un, choisissez l’option Privé (Private), cliquez sur Publier (Publish) et attendez la fin du téléchargement.
- Choisissez ensuite l’option Voir sur YouTube (View on YouTube), puis ensuite le lien Partager (Share) au coin supérieur droit. Vous pouvez ensuite envoyer le lien par courriel ou le copier.
- Faites ensuite parvenir une copie du lien à la personne responsable de votre évaluation.

Veillez noter qu’il existe d’autres méthodes que celles décrites précédemment pour enregistrer des vidéos. La méthode décrite aux étapes 1 à 5 nous apparaît cependant comme étant la plus simple et la plus efficace. En effet, elle n’exige pas que les vidéos soient éditées ou qu’elles doivent être transférées à un ordinateur, ou encore qu’on doive synchroniser le son et l’image comme c’est le cas avec d’autres approches.

L’aspect le plus délicat de la production vidéo est sans conteste l’obtention d’un enregistrement sonore de qualité dans lequel on peut entendre clairement le message de l’entraîneur(e) aux athlètes. L’utilisation d’un micro casque sans fil permet d’atteindre cet objectif de façon relativement simple.

Les coûts de location de l’équipement décrit précédemment devraient être abordables pour les Clubs. Les Clubs devraient également considérer l’achat de ce type d’équipement, car il s’agit d’un investissement dans le développement de leur(e)s entraîneur(e)s et de leurs athlètes. P. ex., à l’aide d’un ipad, on peut filmer des interventions ou des séquences de jeu et fournir une rétroaction instantanée aux athlètes grâce à des applications telles Dartfish ou Coaches Eye. L’utilisation de ces dernières devient de plus en plus répandue dans le domaine sportif, et fait désormais partie des “meilleures pratiques” en entraînement.

Liste de vérification – Produire une vidéo en vue de l'évaluation

Avant de produire vos vidéos et de les faire parvenir à la personne responsable de l'évaluation, vérifiez que les aspects suivants ont été faits correctement.

Avez-vous...	
Pris le temps de lire les lignes directrices de Volleyball Canada se rapportant à la production des vidéos?	
Clarifié avec la personne responsable de l'évaluation quels seront les éducatifs et les habiletés techniques que vous filmerez? Conviennent-ils au moment de la saison et au niveau des athlètes?	
Produit et signé la <i>Déclaration d'authenticité</i> ?	
Pris le temps de communiquer avec les athlètes et leurs parents/tuteurs/tutrices afin de les informer du projet de vidéo?	
Demandé à une autre personne de vous aider à filmer et à produire la vidéo?	
Pris des arrangements pour vous procurer un trépied?	
Vérifié que l'équipement que vous utiliserez permet d'enregistrer des images et du son de qualité?	
Pris soin de vérifier que l'éclairage est adéquat dans le gymnase?	
Pris soin de vérifier qu'il n'y a pas de bruit de fond ou de distractions visuelles lorsque vous filmez?	
Ajusté l'équipement et fait des tests?	
Prévu un bref segment dans lequel vous vous présentez et décrivez les tâches d'entraînement que vous allez diriger?	
Prévu un bref segment dans lequel les athlètes se présentent?	
Fourni des preuves à l'effet que le lieu d'entraînement est sécuritaire et que les différentes composantes de votre PAU sont en place?	
Suivi les étapes décrivant ce que l'évaluateur/trice doit être en mesure de voir :	
• Pour l'explication/démonstration	
• Lors de la transition vers l'activité	
• Lorsque les athlètes sont en action	
• À la fin de l'activité	
Pris soin de vérifier que les tâches d'entraînement filmées sont bel et bien celles qui doivent être produites aux fins d'évaluation?	
Vérifié que le contenu de la vidéo permet de voir et d'entendre clairement ce qui se passe lors des activités? Et que le son est bien synchronisé avec l'image?	
Pris soin de vérifier que la durée de chaque vidéo est adéquate?	
Fait une copie de sauvegarde de vos vidéos et utilisé un support adéquat pour les enregistrer?	
Fait une auto-évaluation à l'aide des grilles qui se trouvent dans la trousse d'évaluation?	
Fait parvenir un courriel à l'évaluateur/trice dans lequel vous lui fournissez le lien permettant de visualiser la vidéo, ou pour l'informer qu'une copie lui a été acheminée?	